

# EARL GEOFLOR

## Innovation en matière de contenants biodégradables ou réutilisables pour répondre aux enjeux techniques, environnementaux et économiques de la production horticole

### Présentation de la structure et de son domaine d'activité

Que-fait votre entreprise ?

Où est implantée votre entreprise ?

Quels sont vos perspectives d'avenir (technologies, marché, etc.) ?

Quelle démarche mettez-vous en place pour atteindre ces objectifs ? (introduction à la problématique)

GEOFLOR est une entreprise de production horticole qui compte 9 ETP. Elle produit 1,2 millions de plants à massifs par an, dans des contenants de 10,5 cm de diamètre. L'entreprise se situe sur la commune de Tiercé, au sein de la zone horticole du Rocher (formant avec la zone horticole des Landes la zone ANJOU HORTIPÔLE). L'entreprise appartient à une coopérative « Fleuron d'Anjou » qui vend la totalité de la production de GEOFLOR sur le territoire national (entreprises, collectivités, magasins spécialisés, et GMD). Labellisée « Plante Bleue », l'entreprise a développé une organisation particulière sur le site de production pour assurer un tri et une valorisation efficace des différents types de déchets générés.

### Problème rencontré par l'entreprise et objectifs de la mission

Quel problème rencontrez-vous dans votre démarche ?

Quels sont les objectifs à remplir pour résoudre votre problème ?

Sous quelle forme devra se présenter la réponse finale du solutionneur ?

Les exploitations horticoles génèrent une quantité très importante de déchets plastiques. De nombreux contenants (godets, pots, plaques de conditionnement et plaques de jeunes plants) en matières plastiques variées (PS thermoformé, PS expansé, PP, PEHD, etc.), sont quotidiennement utilisés. Les types de valorisation de ces déchets sont divers, et non satisfaisante dans certains cas, notamment pour les déchets de poterie plastique.

GEOFLOR participe depuis l'automne à une démarche collective pour caractériser, réduire et mieux valoriser les déchets horticoles. Deux pistes de travail sont identifiées pour réduire et mieux valoriser les déchets de poterie horticoles (plus de 3000 m<sup>3</sup> par an de poterie plastique à l'échelle de la zone Anjou Hortipôle, environ 20 m<sup>3</sup> par an pour GEOFLOR) :

- Réduire l'usage de contenants plastiques et donc limiter l'impact sur la ressource première (pétrole) et les volumes à recycler/traiter ;
- Organiser une collecte mutualisée des contenants horticoles sur la zone Anjou Hortipôle pour une valorisation plus satisfaisante par une entreprise de Sarthe (ATLAN S.A.).

L'appel à solutions a pour objectif de travailler sur le premier levier. Il est en effet urgent de s'orienter vers des alternatives au plastique dans un contexte où le recyclage de ce dernier n'est pas optimal, voire impossible pour certains types de plastiques agricoles. Des expérimentations de contenants biodégradables ont été réalisées et certains produits sont

actuellement utilisés (ex. BIOPLANT) mais ceux-ci ne sont pas économiquement compétitifs à ce jour.

L'innovation biodégradable ou réutilisable à la poterie plastique doit prendre en compte trois types de contraintes : la contrainte technique (liée à la culture), logistique (solidité, durée dans le temps, possibilité de transport, etc.), et économique.

## **Modalités de la collaboration (facultatif)**

Quelles ressources (humaines ou matérielles) seront mises à disposition du solutionneur durant le projet ?

GEOFLOL participe à une démarche collective de réduction des déchets horticoles à l'échelle des zones horticoles de Tiercé, animée par la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire, avec le soutien du SICTOM Loir et Sarthe, de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe et du Bureau Horticole Régionale. La démarche entre dans le cadre du programme d'actions de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire (CODEC) porté par le SICTOM LS.

Ainsi, la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, le SITCOM Loir et Sarthe et la Communauté de Commune Anjou Loir et Sarthe restent à disposition du solutionneur pour répondre à la problématique posée. De même, il sera possible de solliciter les horticulteurs de Tiercé (13 entreprises), notamment pour les questions liées à la production.

De nombreuses compétences sont mobilisables.

## **Perspectives en cas de succès**

L'entreprise donnera quelles suites au projet livré par le solutionneur ?

Y-aura-t-il une collaboration étendue entre l'entreprise et le solutionneur ?

La démarche collective de réduction des déchets horticoles en cours sur Tiercé a pour vocation à être dupliquée, notamment sur d'autres territoires labélisés Zéro Déchet Zéro Gaspillage, tel le SICTOM Loir et Sarthe. Ainsi, le même type de travail va être réalisé sur le territoire d'Angers Loire Métropole (zone horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire/Les Ponts-de-Cé : 24 entreprises).

L'innovation pourra également profiter aux entreprises horticoles des Pays de la Loire (525 entreprises, chiffres 2015), et plus globalement à toutes les entreprises horticoles françaises.